

COMITE SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 29 juin 2026 à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 23 juin 2026, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 26-44

Objet : Election des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO)

Nombre de membres en exercice : 52

Etaient présents : (34)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes AMILCAR, BIDEI, DELPRAT, GAUTIER,
ROLDÃO-MARTINS, RONGIONE, SCHLEGEL.

MM., BOUCHE, GABILLET, GAY (supplée M. PINTO DA COSTA)
GENIES, ISAAC, JABUT, KONATE, MALLARD, MAQUIN, MARION,
MARSEILLE, QUIQUEMPOIS, SAMAT, SATTler, TARQUIN
(supplée M. PENEZ), ZIGHA.

CA PLAINE VALLEE

Mmes PREHOUBERT, SCALZOLARO,
MM. BATTAGLIA, BELTRAME, GOMES, MAURAY, MEIMOUN
(supplée M. FELLOUS), PAUTRAT (supplée Mme DRUOT-RIOT).

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

Mmes BRETENOUX, FORESTIER (supplée M. CORINTHE)
M. ZAPIOR.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : (1)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

CA PLAINE VALLEE

Mme MOSOLO (Pouvoir à M. GOMES)

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

Etaient absents excusés : (17)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mme LHOTTE,
MM. BONNET, CARNEL, DA COSTA, DUNOGUIES, DOBBELS,
DOMETZ, JOURNAUX, KARADAG, LUNAZZI, MELLA, PAMART,
RENE.

CA PLAINE VALLEE

Mme OKONSKI,
MM. BOURDIN, SARETTO.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

M. DIARRA.

Monsieur le Président expose :

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2, L. 1414-4, D. 1411-3 à D. 1411-5 et L. 2121-21 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique dans la fonction publique territoriale.

Vu l'article 9.3 du règlement intérieur du Sigidurs relatif à l'utilisation du vote électronique,

Vu les modalités de dépôt prévues en séance du 29 juin 2026,

Contexte

La Commission d'appel d'offres est chargée d'exercer les compétences qui lui sont attribuées par les dispositions législatives et réglementaires relatives à la commande publique.

Conformément à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, elle est présidée de droit par le Président du Syndicat et comprend cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein du Comité syndical au scrutin de liste, selon le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Candidatures

Les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres ayant été approuvées au précédent point et par délibération, il est désormais proposé de procéder à cette élection.

À l'issue de la période de dépôt des candidatures, la liste suivante a été enregistrée.

Cette liste est composée comme suit :

- **Membres titulaires :**

- Maurice MAQUIN
- Lina SCALZOLARO
- Cyril DIARRA
- Daniel MELLA
- Manuel PINTO DA COSTA

- **Membres suppléants :**

- o Isabelle GAUTIER
- o Marie-France MOSOLO
- o Eric CORINTHE
- o Florence RONGIONE
- o Eric JOURNAUX

Le Comité syndical procède à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres.

Organisation du scrutin et modalités de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 les modalités de vote pour l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres ayant été approuvées au précédent point et par délibération, il est désormais proposé de procéder à cette élection par vote à main levée ;

Une seule liste ayant été présentée, il est procédé au vote.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

- Nombre de votants : 35
- Nombre de suffrages exprimés : 35
- Nombre de voix obtenues par la liste : 35

La liste recueille l'unanimité des suffrages exprimés et est proclamée élue.

Visa

Le Président entendu, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **DÉCLARE ÉLUS** membres de la Commission d'appel d'offres du SIGIDURS :

Membres titulaires :

- Maurice MAQUIN
- Lina SCALZOLARO
- Cyril DIARRA
- Daniel MELLA
- Manuel PINTO DA COSTA

Membres suppléants :

- Isabelle GAUTIER
- Marie-France MOSOLO
- Eric CORINTHE
- Florence RONGIONE
- Eric JOURNAUX

- **PREND ACTE** que le Président du SIGIDURS est président de droit de la Commission d'appel d'offres.

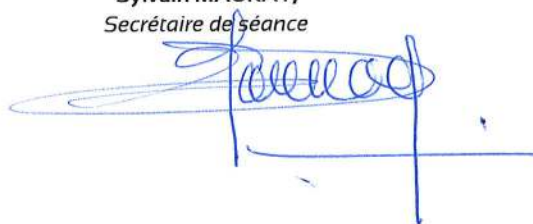
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude GENIÉS,
Président du Sigidurs

Signé électroniquement par:
Jean-claude GENIES



Sylvain MAURAY,
Secrétaire de séance



Acte exécutoire le 10/07/26 (reçu par le contrôle de légalité et publié le 10/07/26)